

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2021**

L'an deux mil vingt-et-un le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, HESRY Michel, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BAZIN Pascal, COLLETTE Abel, POILBOUT Marie, FAISNEL Valérie, POILVERT Cédric, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent, LE CORRE Céline

**Excusés** : GORE-CHAPEL Isabelle (pouvoir à Hubert Chevalier) BADOUARD Allison (pouvoir à Delphine Rigollé), COMMUNIER Aurélien (pouvoir à Abel Collette), LE COZ Caroline (pouvoir à Eric ROBIN)

**Secrétaire de séance** : HESRY Michel

Mr Robin souhaite à tous les élus un bon conseil municipal de rentrée.

Mr Robin a une pensée très émue pour la famille d'Aurélien, employée de l'Ehpad des Genets, touchée par le deuil de la petite Lilwenn, 4 ans, et demande une minute de recueillement et présente tout son soutien chaleureux au personnel de l'Ehpad.

Mr Robin soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2021 qui est approuvé.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

Mr Robin procède à l'appel des membres.

### **1. AFFAIRES GENERALES (ERIC ROBIN)**

#### **Vie du conseil municipal : démission de Sylvie Belot**

Mr le Maire a informé Mr le Préfet des Côtes d'Armor de la réception par courrier de la démission de Mme Belot en date du 27 août. Conformément aux règles énoncées à l'article L270 du Code électoral, dès la démission d'un conseiller municipal, le ou la conseillère suivant sur la liste est installé-e, sans nécessité de suivre la parité. Mme Céline Le Corre a accepté de prendre son poste de conseillère municipale.

Un nouveau PV du conseil sera dressé à la date de la réception de la démission de Mme Belot.

Mr Robin salue le courage de Mme Belot d'être allée aux élections en 2020, un engagement qui mérite le respect. Il lui transmet, au nom de l'assemblée, tout son soutien pour que sa santé s'améliore. Il salue la présence de Mme Le Corre au sein de l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue.

Mr Robin rappelle les commissions où siégeait Sylvie Belot, les attributions seront vues en octobre au prochain conseil municipal.

#### **Questions diverses**

##### **ALSH :**

Mr Robin informe que le travail sur le PEDT est en cours, une consultation a été commencée le jeudi 16 septembre. Mr Robin remercie Delphine Rigollé, Sarah Ducher et Maryline Poilvert, en charge de l'animation du comité de pilotage, pour le travail mené. Les trois grands thèmes retenus sont Accueillir, Grandir et Découvrir. Ils seront développés dans le document officiel transmis à la CAF.

Concernant la construction, un planning prévisionnel de l'opération montre un retard de 2 mois sur l'opération. Cela ne compromet pas une ouverture pour l'été 2022.

**Piscine :**

Mr Robin rappelle que la piscine intercommunale est ancienne, et pour autant, a un fort succès et ne répond plus à la quantité de demandes, notamment pour l'apprentissage scolaire de la natation. Cet équipement est nécessaire bien au-delà du bassin de vie de Merdrignac. Un cabinet d'études a été missionné par LCBC et plusieurs scénarios de réhabilitation seront présentés aux élus de l'entente le 12 octobre. Ce sujet sera réabordé en conseil municipal ultérieurement.

#### **Ordures ménagères :**

Mr Robin informe avoir reçu une pétition sur la redevance des ordures ménagères pour les personnes seules, signée par 62 personnes. Il rappelle que cette thématique est de la compétence intercommunale. Le problème est qu'il n'y a pas de personne centralisatrice à contacter. Mr le maire a transmis cette pétition au Vice-Président et Président de LCBC. Ils recevront le représentant des signataires pour s'expliquer et en échanger. Aujourd'hui le budget des OM est fortement déficitaire, et bien que les doléances évoquées puissent être légitimes ; cela demande beaucoup de pédagogie et d'explications sur les décisions prises.

#### **Déploiement de la Fibre optique :**

Mr Robin fait un compte-rendu d'une réunion du 27 septembre avec Mr DAGO de la société AXIONE, qui a permis de rappeler les étapes du déploiement de la fibre et la méthode suivie par la société Axione. La première phase est le transport du réseau et des travaux de génie civil, puis vient la phase de distribution depuis les armoires et la 3<sup>ème</sup> phase est celle du raccordement client.

Les études qui se terminent permettent de préparer les infrastructures nécessaires à la volumétrie de la commune (nombre de raccordements, besoin des entreprises, etc.). 90% du parcours suit le parcours filaire du réseau téléphonique actuel.

Au regard de l'avancée du programme, la commercialisation devrait pouvoir commencer à se faire courant été 2022 pour les premières armoires installées. A titre indicatif il y aura 218 nouveaux poteaux implantés sur le territoire communal pour déployer la fibre, avec actuellement de sérieux problèmes en termes d'approvisionnement dans la filière bois. Des études sont en cours sur la solidité et l'implantation de certains poteaux basse tension pour savoir s'il faut les renouveler.

La réunion a permis également de faire un point sur le programme d'élagage. Il est indispensable que tous les propriétaires ayant reçu un courrier prennent en charge l'élagage avant le 15 janvier dernier délai. Concernant les propriétaires récalcitrants, la commune sera en droit de faire intervenir une entreprise et de refacturer ensuite. Un suivi périodique est en cours et la mairie demande aux citoyens ayant reçus un courrier pour l'élagage de se manifester auprès des services municipaux pour connaître l'état d'avancée des travaux.

Mr Robin regrette bien sûr qu'on remette des poteaux alors qu'on a beaucoup parlé d'enfouir les réseaux, et qu'en aérien cela crée des contraintes d'entretien non négligeables. Pour autant, la fibre optique est réellement attendue, et la commune fera tout le nécessaire pour accompagner ce déploiement.

## **2. COMMISSIONS ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET QUALITE DE VIE EN VILLE (HUBERT CHEVALIER)**

#### **Signalétique :**

Mr Robin rappelle que l'ouverture des offres a eu lieu le 13 septembre, et l'analyse des offres a été présentée le 27 septembre. Il est proposé de retenir l'offre de SES pour un montant de 93 294.36€HT, une interrogation est en cours pour leur demander de préciser des tarifs forfaitaires. A l'unanimité l'Assemblée approuve la proposition de retenir l'offre de SES.

#### **Compte-rendu de la commission du 4 septembre :**

##### **Salle des fêtes**

Mr Chevalier présente l'étude de l'ADAC pour la salle des fêtes : Le principe d'abaissement du plancher de la petite salle est validé. Des devis ont été demandés pour établir une étude

de structure. La salle sera bloquée à la location à partir de l'été 2023 et toute l'année 2024, conformément au plan d'investissement présenté au début de mandat, pour permettre d'y effectuer les travaux.

### **Cœur de bourg**

Un devis a été demandé à l'imprimerie Le Maire pour exposer les 6 planches choisies et organiser une visite avec le conseil municipal pour le lancement de cette exposition, prévu le 20 octobre à 18h. Il sera proposé d'organiser des ateliers (un mercredi matin lors du marché et un samedi matin) avec les planches et les propositions des élèves.

Le cabinet Futurouest, en charge de la réflexion sur le dispositif Petites Villes de Demain, peut accompagner la commune pour la mise en place d'une démarche consultative., à partir du 20 octobre et avec des ateliers consultatifs courant novembre.

Mr Robin en profite pour évoquer le dispositif Petites Villes de Demain et le travail avec les services de l'Etat sur ce sujet. Les services de la commune travaillent sur ce sujet depuis novembre 2020, la convention a été signée en février 2021. Il serait bon que les services de l'état se positionnent d'une manière plus efficace sur les attendus de la commune.

Mr Daunay intervient sur le sujet du parking de la crèche qui a été très bituminé alors qu'il s'agit de l'entrée du site paysager. Mr Robin précise que le but était de viabiliser rapidement l'accès aux véhicules pour la crèche et ne pouvait pas attendre la réalisation finale de l'ilot central. Une végétalisation est prévue en régie et que tout ne peut pas se faire dans des délais rapides.

### **Voirie Rue René Guitton :**

La commission a proposé d'avancer en 2023 le réaménagement de la rue René Guitton et de Landrouet, le groupement forestier réalise des travaux de mise en sécurité de la forêt vis à vis de la départementale à Merdrignac, St Vran et Lanrelas. Une réflexion est en cours avec le groupement pour faire une voie « douce » vers St Launeuc. Nous avons en 2017 fait une étude pour aménager l'entrée de merdrignac côté St Launeuc. Il reste environ 1,2km entre Cartady et l'entrée de la forêt pour organiser une continuité ou pas de cette voie douce.

Voirie rue du Morbihan : la commission propose de repousser à 2024 les travaux sur cette voie. Ces deux études seront en lien avec la commission des chemins de randonnée - voies douces afin d'organiser des cheminements par rapport au hameau de la Héronnière d'un côté, et réfléchir sur la création d'une continuité entre la forêt de la Hardouinais et l'entrée de merdrignac sur la RD 793.

### **Le pont bascule**

Mr Chevalier explique qu'une réflexion est engagée sur la suppression de deux entrées, mise à l'arrêt du pont bascule et faire de ce lieu, un lieu d'accueil et de pique-nique avec une fresque rurale sur le bâtiment central.

### **Informations et questions diverses :**

- **SDE :**

Mr Chevalier présente un devis pour la viabilisation d'une parcelle à Launay Belot (coût pour la commune 3 328€) : A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.

- **SDE :**

Mr Chevalier présente les montants des interventions dans le cadre de l'effacement de réseau à la Ville Hubeau. Des délibérations sont à prendre pour valider les montants suivants : De la rue du pont Hervard à l'accès à la ZA Racine, Basse tension 108 300€TTC dont 36 100€ part communale, Eclairage public : 40 600€TTC dont 23 508€ part communale et Téléphone : 28 300€TTC part communale. De la RN164 à la rue du pont Hervard : Basse tension 93600€TTC dont 31200€ part communale (à noter 120 000€ supplémentaire à la charge du SDE pour le renforcement des lignes), Eclairage public 85 200€ dont 49700€ part communale, Téléphone 42 100€ part communale

A l'unanimité ces devis sont approuvés par l'Assemblée.

- **RN164 :**

Mr Chevalier informe qu'une enquête publique est en cours pour la section ouest (la prochaine permanence du commissaire enquêteur est le 2 octobre).

Mr Robin informe l'assemblée d'un rendez-vous avec des riverains (secteur de la Boudardière) : ils contestent le passage d'une voie de substitution derrière leur maison, estimant ne pas avoir été mis au courant et ne trouvant pas le tracé cohérent. Pour autant les maîtres d'ouvrage sont l'Etat et la Région, la commune n'est pas responsable de toute la mise en œuvre du projet. Ils doivent rencontrer la DREAL pour échanger sur leur question.

Au sujet des zones d'habitat, Mr Robin rappelle qu'une rencontre aura lieu le 18 octobre avec le cabinet Nicolas pour travailler sur leurs propositions d'aménagement. Mr Daunay demande à quelle date seront commercialisées ces zones d'habitat, au regard des demandes nombreuses. Mr Robin espère une commercialisation vers le milieu d'année 2022. Il rencontre beaucoup de propriétaires pour faire de l'acquisition foncière. Le cabinet Nicolas sera invité au conseil municipal d'octobre pour répondre aux interrogations des élus. Le problème de cette tension immobilière est de réussir à concilier les incohérences entre les injonctions d'Etat pour construire du logement et les réglementations qui protègent le foncier naturel et agricole.

Mr le maire profite de ce conseil pour dire qu'une enquête et des questionnaires sont en cours auprès des jeunes et des entreprises du territoire pour affiner le diagnostic sur les réels besoins en matière de logement pour les jeunes travailleurs, dans le but de construire une résidence habitat jeunes sur la commune.

### **3. COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL (PASCAL LE GALL)**

#### **Décision Modificative n°3**

Mr Le Gall présente la proposition de DM n°3 en vue du passage à la nomenclature 57 (opérations d'ordre pour régulariser certains comptes qui apparaissent dans l'actif). A l'unanimité l'assemblée approuve cette décision modificative.

#### **Ressources humaines**

Mr Le Gall informe de l'arrivée de Mme Livache en renfort en comptabilité jusqu'à fin décembre, et de la stagiairisation de Mme Guillotin à l'urbanisme au 1er octobre.

#### **Questions diverses :**

**Subventions d'investissement :** Mr Robin informe que dans le cadre du plan de relance énergétique, la commune a obtenu une subvention de 85000 € pour les travaux au Gymnase Brocéliande. Il informe l'assemblée de l'état du décompte des subventions liées aux investissements sur les 4 dernières années, qui montre un taux de subventionnement de 52 % pour plus de 4 millions d'euros de travaux. Cela montre le bénéfice du temps passé sur les dossiers, à rencontrer les partenaires et à défendre les dossiers auprès des institutions.

**Finances :** Mr Le Gall présente cette proposition de délibération pour admissions en non-valeur pour un total de 311.12 €. Il s'agit de non-rendus à la médiathèque, de régularisation de factures. A l'unanimité l'assemblée approuve ces admissions en non-valeur.

**Vélo bureau :** Mr Le Gall informe que le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le versement d'une subvention de 639€ à l'amicale laïque, pour la prise en charge d'un vélo-bureau livré à l'école Le petit Prince. A l'unanimité l'Assemblée approuve le financement de ce vélo et le versement à l'Amicale Laïque.

#### **4. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, JEUNESSE & ANIMATION (DELPHINE RIGOLLE)**

##### **Compte-rendu de la visite des établissements :**

Mme Rigollé fait un compte-rendu de la visite des établissements qui a eu lieu le 13 septembre. La commission a visité l'ensemble des établissements scolaires et a déjeuné au restaurant scolaire. Les effectifs annoncés (Petit Prince 160 (+ 5 TPS), Ste Anne 125, Per Jakez Helias : 258, St Nicolas : 106. Lycée CFA 620) regroupent 1274 élèves. A noter la rencontre du nouveau directeur du lycée CFA, Mr Renaux qui a évoqué les problématiques de logement et de mobilité pour les élèves du lycée, de même pour les infrastructures immobilières internes.

Mr Robin salue la qualité de l'enseignement des établissements sur la commune et la bonne relation entretenue entre la commune avec les directeurs et directrices d'établissements.

#### **5. AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

Mr Hesry présente un point sur le programme de voirie rurale. Les travaux ont été réalisés, il reste une exploitation dont l'entrée de ferme doit être faite. La route de Ste Brigitte a été faite également. Le remblai des accotements est en cours, le total a coûté 78000€.

#### **6. CULTURE AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITES**

**Chèques cadeaux :** Mme Hamon informe que sur 530 chèques distribués en 2020 pour compenser le repas du CCAS qui avait été annulé, 442 ont été utilisés, soit 6630€ reversés par la commune dans les commerces locaux.

**Repas des anciens offert par le CCAS :** Pour éviter de réunir autant de personnes dans le contexte actuel, Mme Hamon propose à l'assemblée, en accord avec le CCAS, que le repas aux personnes de plus de 70 ans soit organisé cette année sur une formule à emporter le dimanche 28 novembre, avec une production du repas faite par toute l'équipe du GIP. Cela permettrait de promouvoir aussi le travail de cette équipe. Ce repas sera fourni sur inscription

**Médiathèque :** Mme Hamon fait le bilan de la vente de livres qui a eu lieu le 25 septembre, avec environ 150 personnes, 448€ de recettes (427 livres). La fin des invendus a été proposée aux établissements scolaires et aux Ehpad de la commune. Le dispositif Facile A Lire est inauguré le mardi 5 octobre.

**Vaccination :** Mme Hamon informe que la campagne mobile de vaccination organisée le 29 septembre a touché 21 personnes, dont 5 en première dose, et de nombreuses personnes en 3<sup>ème</sup> dose.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux au terrain de tennis :** Mr Poilvert informe l'assemblée de l'état du litige avec Brocéliande TP. Une rencontre est prévue sur place le 30 septembre.

L'aire de fitness est en service depuis fin août, elle est assez fréquentée. Le travail sur les chemins de randonnée suit son cours.

**Elections 2022 :** Mr le Maire informe que les élections présidentielles et législatives auront lieu à la salle de la Madeleine (la salle des fetes étant déjà réservée), les 10 et 24 avril, et les 12 et 19 juin 2022.

**Information :** proposition de date des vœux à la population le vendredi 14 janvier.

Mr Daunay annonce la création d'une association CSM Basket afin d'avoir un numéro RNA qui leur soit propre pour gérer le Pass Sport.

Mr Daunay aborde le sujet du transport Pontivy - Rennes qui ne s'arrête pas à Merdrignac. Mr Robin rappelle que la compétence des transports dépend de la Région Bretagne. Un courrier a été envoyé à la Région pour relayer cette question et exposer le problème de certaines familles. A ce jour, pas de réponse de cette collectivité. Pour information, une réunion a eu lieu sur la mobilité au Loscouet/Meu par train entre Mauron et la Brohinière, la rénovation de la ligne coûterait entre 10 et 12 millions d'euros.

Mr Collette fait part de l'AG de l'association des chasseurs. Environ 200 ragondins sont attrapés chaque année, ainsi que des blaireaux et autres nuisibles. Les chasseurs demandent que les randonneurs s'équipent pour leur randonnée pour être visibles.

Mr Daunay interroge sur la situation des médecins : Mr Robin explique que le Dr Danigo partira en retraite le 31 décembre. Un autre médecin pourrait faire valoir ses droits à la retraite en 2022. Si pas de nouvelles arrivées, notre territoire pourrait passer de 4.5 à 2.5 médecins, ce qui inquiète légitimement beaucoup les médecins restants. De plus, la carte ARS ne positionne pas le secteur en situation prioritaire.

Mr le maire rappelle que la subvention de fonctionnement votée par le conseil passera par une convention entre la mairie et chaque médecin, la somme est provisionnée, mais elle n'a pas été sollicitée pour le moment. Les élus restent à l'écoute du cabinet médical et se tiennent disponibles pour les accompagner dans cette période difficile.

L'ordre du jour étant terminé la séance est close à 22H45.